Dayclon May c Jakou le TEL:77-617-29-51 Det Demande d'imploi Après mes étueles jusqu'en Terminal et une année de formation en l'écale auxiliaire des dériaires, dir ans étains le secteur de l'économie et 08 mois dans les services de securite. le clemanele une integration demo votre societé
perur acquerir plus d'experience robre
clynermisme in meile a se respercher de les societé.
Je mene accertais poins faille a pespecter et Eure
pespecter votre marque apprelie dem l'en De vous remercie de la suite que veris clemmeres à moi demande et veris pris Monsieur decrerre a l'expression de moi tres fante consieleration Enteress



VIGILUS SECURITY

Systèmes de sécurité électroniques, Surveillance humaine Alarmes & Contrôle d'accès, Vidéosurveillance, Monétique, Transport de valeurs, Géolocalisation.

REF:0043



CONTRAT DE PRESTATIONS DE SERVICES ET DE MISE À DISPOSITION DE COMPÉTENCES

ENTRE LES SOUSSIGNES :

1) La société VIGILUS SECURITE au capital social de **1.000.000 FCFA** dont lesiège social : 26 A SACRE CŒUR 3 DAKAR SENEGAL Immatriculée au Registre du Commerce de Dakar sous le numéro SN-DKR-2014-B 19610 et titulaire d'agréments du Ministère de l'intérieur du Sénégal sous les numéros : 009144 pour le port d'armes et 000304 pour le gardiennage, la surveillance et l'escorte de personnes et de biens

Représentée par Mr Alassane MBAYE agissant en sa qualité de Directeur, dûment habilité aux fins des présentes.

Ci-après dénommée "l'Employeur",

D'une part ;

ET

2) Monsieur Seydou MBAYE Nationalité : SENEGALAISE

Numéro carte nationationale d'identité : 1 647 1988 00380

Situation de famille : marié

Né 15/04/1982

Lieu de naissance : MEKHE

Résidence habituelle : PIKINE TEXACO

Ci-après dénommée "le Travailleur",

D'autre part ;



VIGILUS SECURITY

Systèmes de sécurité électroniques, Surveillance humaine Alarmes & Contrôle d'accès, Vidéosurveillance, Monétique, Transport de valeurs, Géolocalisation.

Le presatataire a un droit d'usage. Il doit les restituer en cas de rupture de contrat ou de démission.

3

ARTICLE 6 : Durée

Ce présent contrat est conclu pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction. En cas non satisfaction des prestations de M. Seydou MBAYE, la société peut mettre fin à tout moment au présent contrat sans préavis avec effet immédiat.

En cas de rupture anticipée, aucune des parties ne peut prétendre à une quelconque indemnisation.

Le présent contrat prend effet à compter du 1er Aout 2018.

ARTICLE 7 : Clause de confidentialité et non concurrence

Le prestataire est tenu du secret profesionnel. Il ne doit divulguer des informations sur VIGILUS. Il ne doit donner accès aux procèdures de VIGILUS à une tiers personne ou une entité morale. Il ne peut pas exposer le mode opératoire et l'exploitation de VIGILUS.

ARTICLE 8: Litige

Les parties s'engagent à résoudre à l'amiable tout différend relatif à l'interprétation ou à l'exécution du présent contrat.

Fait à Dakar, le 27 juillet 2018 .

Le Directeur Général

M. Alassane MBAYE

Le Prestataire

M. Seydou MBAYE

 Rue Malan, immeuble Electra 2, Dakar Plateau Sénégal Bureau:+221 33 867 77 32 – Fax : +221 33 867 77 32 NINEA: 0052669542A2 RCCM : SN-DKR-2014-B



VIGILUS SECURITY

Systèmes de sécurité électroniques, Surveillance humaine Alarmes & Contrôle d'accès, Vidéosurveillance, Monétique, Transport de valeurs, Géolocalisation.

Nº 43



FICHE DE SORTIE

		12 2	Date 27/07/18
Bér 70	<u>néficiaire</u> : Sepolaci nction : Aganta	. S. Bettylow.	000000000000000000000000000000000000000
	Matériel informatique Autre matériel		produit monétique vidéo surveillance
,	DESIGNATION	QUANTITE	OBSERVATIONS
	chemiles	02	nauves
	Marate	01	neuvo
	chaussure	01	neuve

SIGNATURE

Le Bénéficiaire

Le Responsable du stock